

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Administration - Finances - Affaires internationales**

**Décision du 8 décembre 2006 portant suppression de divers comités nationaux consultatifs placés auprès du ministre de l'écologie et du développement durable**

NOR : DEVG0650536S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'écologie et du développement durable, modifié par le décret n° 2004-682 du 9 juillet 2004,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont abrogées les décisions suivantes :

- I. – La décision du 16 octobre 1989 portant création d'un comité bruit, environnement, société, technologie ;
- II. – La décision du 24 juin 1991 portant création d'un comité eaux continentales et marines ;
- III. – La décision du 2 janvier 1992 portant création d'un comité écologie et gestion du patrimoine naturel ;
- IV. – La décision du 22 février 1994 portant création d'un comité de programmation de la recherche juridique en environnement ;
- V. – La décision du 14 avril 1995 portant création d'un comité sols et forêts tropicales.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 8 décembre 2006.

NELLY OLIN